

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022

Date de convocation du Conseil Municipal :	11.04.2022
Date d'affichage du compte-rendu :	12.04.2022
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	27
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés :	27

Le onze avril deux mille vingt-deux, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Fabrice **MICHELET** Maire, M. Christian **AUBERT** 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme Marie-Claire **VEQUE** 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jean **WAROUX** 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Sophie **ROBION**, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Patrick **PETIT** 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** 6<sup>ème</sup> adjoint, M. Claude **PAPOT** 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Annie **GONNORD** 8<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Monique **PARICHAUT**, Mme Amanda **HOLMES**, M. Alain **HURIEZ**, M. Patrick **COIRAULT**, Mme Patricia **DUFOUR**, M. Christian **GOUJEAU**, M. Pascal **TRUTEAU**, M. Frédéric **WATTEBLED**, M. Pascal **QUINTELIER**, M. Patrice **BAUDOIN**, Mme Angélique **BOURSIER**, Mme Christelle **BIET**, Mme Marie **KOHLER** et Mme Claire **DURQUETY**.

**ETAIENT ABSENTS** : M. Henri **MOINARD** qui a donné pouvoir pour voter en son lieu et place à M. Christian **AUBERT**. M. Francis **GRIFFAULT** qui a donné pouvoir pour voter en son lieu et place à M. Fabrice **MICHELET**. Mme Hélène **ACE** qui a donné pouvoir pour voter en son lieu et place à Mme Sophie **ROBION**. M. Rodolphe **FOURRÉ** qui a donné pouvoir pour voter en son lieu et place à M. Frédéric **WATTEBLED**.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Christelle **BIET**

Monsieur le Maire accueille l'assemblée. Il remercie Mme Aurélie Voix Directrice de l'Ecole Primaire pour sa présence au titre de la « Dénomination de l'école Primaire » ainsi que Mme Juliette Tranchant chargée de mission à la Communauté de Communes de Mellois en Poitou et M Mathis Commère agent VTA à qui sera confiée la présentation de « la stratégie Petite Ville de Demain ». Puis le Conseil Municipal délibère comme suit :

### ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14 MARS 2022

Monsieur Le Maire s'enquiert d'éventuelles remarques des conseillers municipaux au sujet du PV du 14 mars 2022. Marie Kohler indique que le PV doit préciser que la méthode pour les comptes analytiques n'était pas encore prête en 2021.

Le compte-rendu de la séance du 14 mars 2022 ne suscite aucune autre remarque, il est adopté à l'unanimité avec la remarque précitée.

### DENOMINATION DE L'ECOLE PRIMAIRE

*Mme Aurélie Voix, directrice de l'école primaire, présente le dossier*

Mme Aurélie Voix explique que l'école maternelle des 2 Jardins et l'école élémentaire des Tulipiers ont fusionné en septembre 2020 pour former une seule école primaire d'où la nécessité de rebaptiser l'école. Plusieurs idées ont été récoltées au niveau des classes pour établir le nom de la nouvelle école, du CP au CM2. Ensuite, un vote a été organisé au sein de chaque classe. Deux noms sont ressortis de ce vote, « l'école du Grand Cèdre » ou « l'école du Vieux Cèdre ». Puis, le projet a été discuté en conseil des maîtres. Pour information, l'équipe enseignante favorisait le nom du Vieux Cèdre.

Monsieur Le Maire précise que les communes déterminent le nom habituellement. Toutefois, il est intéressant de voir que le travail initial a été amorcé. Le choix du nom doit être le plus consensuel possible.

Aurélie Voix précise que les noms ont été proposés par les enfants, mais le corps enseignant disposait d'un regard sur le processus.

Les deux propositions sont favorablement accueillies car elles sont pertinentes et marquent la pérennité du cèdre qui contribue à l'identité de la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la dénomination de l'Ecole Primaire. Le résultat du vote est le suivant : 22 voix favorables au nom « Ecole du Grand Cèdre, 5 voix favorables au nom « Ecole du Vieux Cèdre. Cette décision sera notifiée à l'école primaire.**

Monsieur Le Maire s'enquiert de la matérialisation du nom et des célébrations prévues auxquelles peuvent participer les équipes municipales. Aurélie Voix répond qu'elle avait étudié l'idée d'un support en bois pour le nom et qu'elle avait envisagé une inauguration du support à la fin d'année scolaire. En outre, un temps organisé par l'APE pourrait être réalisé après l'inauguration.

Monsieur Le Maire propose qu'un groupe de travail soit réalisé pour proposer des idées à réaliser en juin 2022, afin que les équipes techniques de la Mairie soient notamment sollicitées.

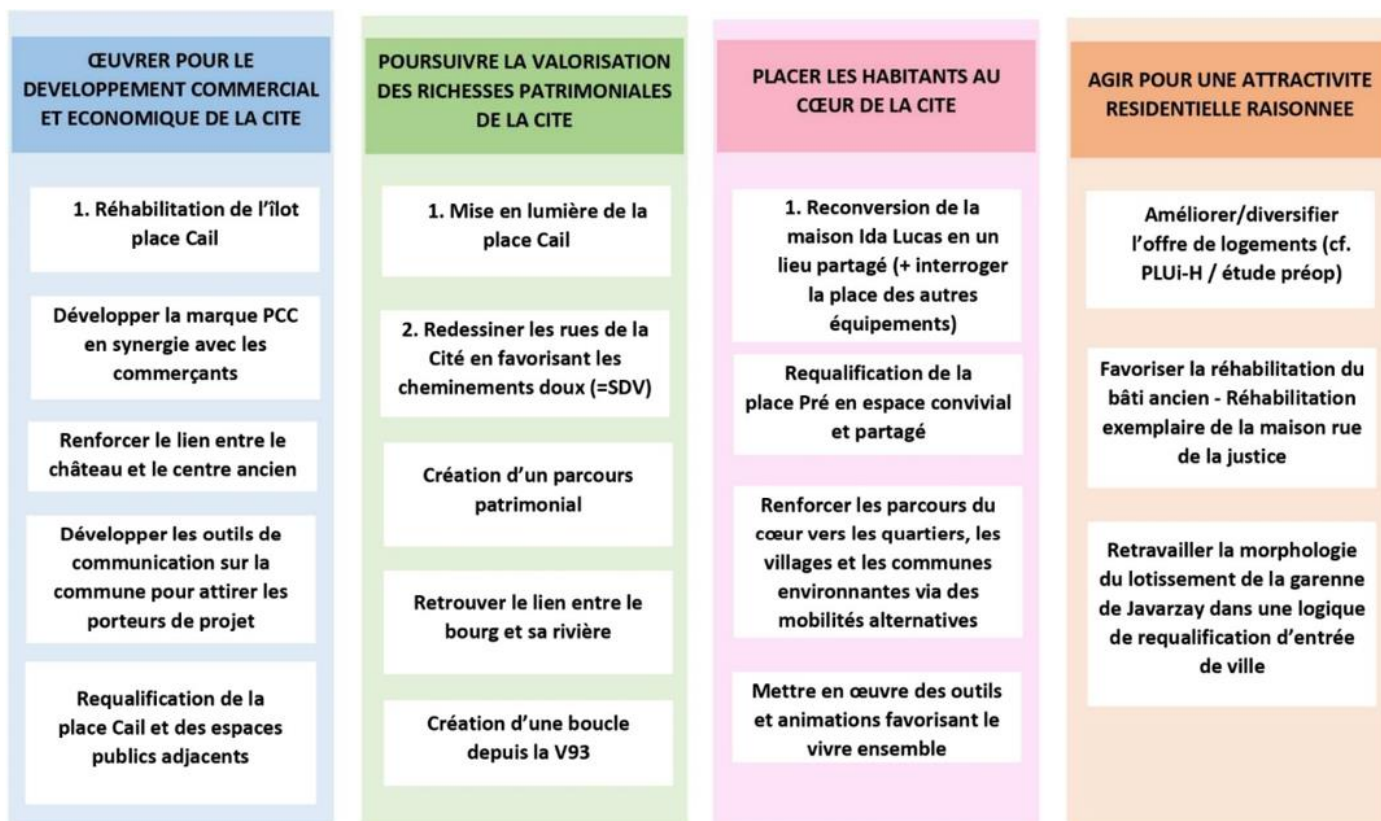
## PETITE VILLE DE DEMAIN — STRATEGIE

*Mathis Commere et Juliette Tranchant présentent le dossier.*

Juliette Tranchant commence par faire un rappel des attendus du programme Petites Villes de Demain. Ce programme est porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires durant le mandat 2020-2026. Son objectif est d'aider les communes à se revitaliser et à pérenniser une certaine activité, notamment sur le plan économique et sur le plan urbain. En outre, le programme présente des notions plus transversales de développement durable, de participation citoyenne ou de développement du numérique.

Le programme permet la signature d'une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT). Lorsque la stratégie sera élaborée avec le plan d'action, une convention ORT pourra être signée avec l'État. Cette convention permettra d'accéder à des outils juridiques spécifiques. En revanche, elle n'apportera pas des financements supplémentaires. Toutefois, les financements demandés seront prioritaires. Par ailleurs, le volet habitat est obligatoire dans le cadre de la convention. Monsieur Le Maire ajoute que la signature de la convention ORT permettrait notamment à la ville d'intégrer le dispositif de défiscalisation de la loi Denormandie.

La stratégie de revitalisation en quatre axes :



Monsieur Le Maire indique que ces projets ne constituent pas la totalité des projets à mener jusqu'en 2026. La présentation visait à montrer les axes forts et la cohérence entre les projets.

La convention ORT présentera une partie diagnostic, la stratégie et le plan d'action. La validation de la stratégie des plans d'action est abordée lors de ce point à l'ordre du jour. Le document établi et validé sera envoyé aux élus. Monsieur Le Maire propose aux conseillers de valider la stratégie générale. Lorsque la convention ORT sera rédigée, elle sera envoyée aux conseillers. Ce document permettra aux financeurs et aux partenaires de visualiser la stratégie de la commune.

**La stratégie Petite Ville de Demain est approuvée à l'unanimité, par le Conseil Municipal.**

**SCHEMA DIRECTEUR DE VOIRIES — RENOVATION DE LA RUE DE LA PIROUNELLE - APS**

*Monsieur le Maire présente ce dossier*

Monsieur le Maire rappelle le travail sur le schéma directeur mené par le COPIL avec le maître d'œuvre A2i. Il est demandé de réaliser un plan topographique, un diagnostic des rues ciblées, des études géotechniques et de proposer des principes de plan de circulation

La chronologie de ce dossier est ainsi définie :

20 avril 2022 : Une rencontre avec l'Architecte des Bâtiments de France est programmée avec A2I, afin de savoir si la présentation d'A2I sont recevables.

Mai 2022 : Le Conseil Départemental sera également rencontré car un dispositif financier existe pour les rues départementales.

17 mai 2022 Une réunion publique se tiendra avec la population. L'objectif sera de présenter la démarche générale et aborder les essais des sens de circulation (rue du Commerce et de la Pirounelle). Les essais pourraient être réalisés Entre le 1<sup>er</sup> juin et le 15 juillet 2022. Plusieurs compteurs devront être placés sur les routes avant les essais.

Entre septembre et octobre 2022 : Lancement des travaux Rue de la Pirounelle

Monsieur le Maire commente la proposition :

enrobé à chaud



Béton désactivé

Bande enherbée

Béton désactivé ou résine constituant la zone pour que les piétons puissent traverser et rejoindre le trottoir coté nord faisant le lien avec la Place Cail



Sens unique entre le rondpoint et l'entrée de l'Ehpad (le double sens pourrait être conservé depuis l'entrée de l'EHPAD vers l'est)

L'estimation du coût des travaux est de 155.000 € HT soit de 186.000 € TTC. Ces montants pourraient être revus à la baisse eu égard au résultat des études géotechniques n'ont pas encore été réalisées. La maîtrise d'œuvre est, elle estimée à 6.975 euros.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est ainsi établi :

DEPENSES		RECETTES	
Maitrise d'œuvre	6 975,00 €	Subvention CD Solidarités	68 000,00 €
Travaux	155 000,00 €	FCTVA	31 884,45 €
TVA	32 395,00 €	Autofinancement	94 485,55 €
Total TTC	194 370,00 €	Total TTC	194 370,00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- Valide l'avant-projet sommaire,
- Valide les honoraires d'a2i,
- Valide le plan de financement ci-dessus et autorise monsieur le maire à déposer les demandes de subventions,
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation pour les travaux
- Autorise Monsieur le Maire à déposer le permis d'aménager.

## ILOT PLACE CAIL — POINT D'ETAPE

*Monsieur Le Maire* indique que le Permis de Construire a été déposé le 1<sup>er</sup> mars 2022. La signature chez le notaire sera réalisée avant fin avril 2022 pour le rachat à l'EPF.

Le marché du lot1 Désamiantage a été signé en Février 2022, avec BM désamiantage de Châtellerault, pour un prix de 21.371 euros HT.

L'entreprise BM désamiantage en manque de personnel indique que le chantier prévu en avril serait réalisé au plus tôt fin juillet 2022. Une solution pourrait être envisagée en s'organisant avec une autre entreprise moyennant une plus-value de 3.446,30 euros HT.

Jean Waroux estime que l'avenant devrait être accepté par rapport à la société de démolition qui est en attente.

Christelle Biet souhaite savoir si BM désamiantage reste le plus avantageux malgré cette augmentation

Il lui est confirmé que l'offre de BM désamiantage reste la moins chère par rapport à celles des autres entreprises ayant candidaté. Frédéric Wattebled estime lui que l'écart entre le prix initial de BM désamiantage et le reste des autres entreprises n'est peut-être pas justifié.

Après plusieurs interventions parfois divergentes il apparait que refuser l'avenant occasionnerait un retard de planning préjudiciable pour la collectivité et vis-à-vis des engagements pris vis-à-vis de JOS quant à la mise à disposition prévue, de l'extension de sa pizzeria.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix (9 voix défavorables, 4 abstentions), valide l'avenant BM Désamiantage de 3 446.03 €HT**

Monsieur le Maire indique que les potentiels financeurs, les services de l'Etat (Préfecture) - la Région - la DDT - la Banque des Territoires, ont été rencontrés le 7 février et le 7 mars 2022.

Le plan de financement global et prévisionnel de l'opération est abordé.

Dépenses		Recettes	
Architecte	255 892,00 €	subvention NA fonds friche	150 000,00 €
Frais indirects	78 895,00 €	subvention DETR / DSIL	600 000,00 €
Travaux	2 330 000,00 €	cession partie JOS	70 000,00 €
Indexation (7%)	163 100,00 €	TVA partie commerciale	114 585,20 €
Total HT hors acquis	2 827 887,00 €	FCTVA	60 916,06 €
TVA 20%	565 577,40 €	autofinancement direct	
Total TTC	3 393 464,40 €	autofinancement emprunt	2 572 963,13 €
Acquisition EPF	175 000,00 €		
coût opération	3 568 464,40 €		3 568 464,40 €

Par ailleurs, il est indiqué qu'un agrément signé avec l'Etat permettrait :

- A la collectivité de réaliser un Prêt Locatif Social (PLS) s'agissant de locations neuves. Le remboursement du prêt est indexé sur le taux du livret A +1,11%.
- Le PLS donne le droit à l'APL pour le locataire.
- Le PLS permettrait à la commune de bénéficier de la TVA à 10%, soit 195.000 euros d'économie sur les travaux et d'être exonérée de la Taxe Foncière du Bâti pendant 25 ans.

Les loyers sont soumis à un plafond à 6,62€ du m<sup>2</sup> et les locataires sont assujettis à un plafond de ressources. Il est à noter que les loyers des logements sociaux ne sont pas minorés par rapport au marché.

Monsieur le Maire commente le différentiel prévisionnel entre le montant des remboursements des échéances de prêts et les loyers à percevoir avec agrément (14 000 €) et sans agrément (20 000€)

**Après avoir longuement échangé, notamment sur les obligations en matière de logements sociaux, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- Accepte l'agrément des logements et autorise Monsieur le Maire à engager les démarches
- Valide le plan de financement prévisionnel adapté



Dépenses		Recettes	
Architecte	255 892,00 €	Subvention NA fonds friche	150 000,00 €
Frais indirects	78 895,00 €	Subvention DETR / DSIL	400 000,00 €
Travaux	2 330 000,00 €	Subvention DSIL	200 000,00 €
Indexation (7%)	163 100,00 €	Cession partie JOS	70 697,18 €
Total HT hors acquisition	2 827 887,00 €	TVA partie commerciale	118 036,58 €
TVA 20%	181 827,93 €	FCTVA	62 786,00 €
TVA 10%	191 841,72 €	Autofinancement direct	
Total TTC	3 201 556,64 €	Autofinancement emprunt	2 375 036,89 €
Acquisition EPF	175 000,00 €		
Coût opération	3 376 556,65 €		3 376 556,65 €

**- Autorise M. le Maire à faire la demande de subventions**

### PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2022.

*Mme Annie Gonnord présente ce dossier*

Mme Annie Gonnord présente le dossier de remplacement des panneaux d'entrées de bourgs et publicitaires destinés aux associations et à la commune.

Des précisions sont demandées quant à la proposition de panneaux discutée avec la Société Graphic qui envisage le remplacement du panneau publicitaire du magasin U.

Marie Kohler souhaite savoir pourquoi Super U est privilégié à d'autres enseignes.

Monsieur Le Maire indique qu'il ne s'agit pas de privilégier un commerçant, cette publicité ne concerne pas la collectivité puisqu'il s'agit d'un contrat entre Graphic et U Express. L'opportunité de son remplacement a conduit à la Sté Graphic à présenter une offre plus professionnelle et à faire le don d'un panneau double face pour la commune.

Marie Kohler estime que les panneaux proposés ne conviennent pas à l'entrée de bourg.

Jean Waroux considère lui, que le style des panneaux ne correspond pas forcément à l'image souhaitée de Chef-Boutonne. Il souhaite savoir si les 6 panneaux peuvent être modifiés.

Eu égard à ses divergences de point de vue, Monsieur Le Maire confirme que la Société Graphic sera sollicitée pour savoir si d'autres modèles sont disponibles. Il propose de valider le principe du support

Ensuite, la forme du support sera abordée avec ce fournisseur.

Après avoir rappelé que le nombre de panneaux serait globalement réduit sur chef boutonne historique et que l'objectif est que les panneaux deviennent qualitatifs, Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à valider ou non l'achat de 6 panneaux et décider d'équiper les trois bourgs actuellement sans panneau. Globalement, le nombre de panneaux serait réduit de 12 à 7, en ajoutant le panneau double face supplémentaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, est favorable à la proposition de la Société Graphic (25 voix favorables, 1 voix défavorable, 1 abstention).**

Mme Annie Gonnord suggère ensuite la prise en charge de la gestion des affiches par la commune à l'essai sur 2022. L'impression par jeu de 10-12 ex est évaluée à 200 €, les agents feraient la mise en place dans les panneaux et en cas de 2 fêtes simultanées, les panneaux seraient partagés. Le calendrier des réservations serait comme actuellement suivi par le service administratif.

Un élu estime que l'impression devait être assurée par la commune durant un temps. Monsieur Le Maire répond que l'achat d'un traceur avait été évoqué. Cet achat pourrait être considéré après l'essai de la prise en charge de l'impression sur 2022.

**L'essai de la prise en charge de l'impression par la commune est validé à l'unanimité des votants.**

## CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX SEVRES POUR LE TRAITEMENT ET GESTION DES DOSSIERS CHOMAGE.

*Mme Sophie Robion* explique que la convention vise l'assistance apportée aux agents contractuels lors de la fin de leurs contrats. Ces salariés sont bénéficiaires du droit au chômage via un accompagnement du centre de gestion. Une partie des prestations d'accompagnement était incluse dans une convention avec un forfait annuel. Désormais, une facturation des simulations réalisées par le centre de gestion est prévue, afin de faire face à la hausse du nombre de demandes d'accompagnement sur les dossiers de chômage. Ainsi, la convention doit être modifiée pour préciser qu'un surcoût est noté à cause des simulations facturées.

M Christian Aubert ajoute que le centre de gestion propose aux collectivités d'étudier les droits à l'allocation de retour à l'emploi (ARE). Il réalise un bulletin d'indemnité mensuel, afin de disposer d'une garantie sur les licenciements.

**La convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux Sèvres pour le traitement et gestion des dossiers chômage est approuvée à l'unanimité des votants.**

## ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS.

*Mme Annie Gonnord* signale que le Président « Amis du château de Javarzay » ont informé la commune de l'annulation de leur spectacle d'été prévu les 22, 23, 29 et 30 juillet 2022. Pour rappel, une subvention d'un montant de 3.500 euros avait été validée en commission le 14 février 2022. La subvention ne sera donc pas versée en raison des annulations.

**Puis le Conseil Municipal, sur proposition de la « commission Animation » décide :**

**A l'unanimité d'attribuer 200 € à la nouvelle association « Les Amis de Crézières » pour la création de l'association et 360 € pour contribuer au financement d'un concert AMA et LOKI prévu le 8 juillet 2022**

**Par 26 voix (1 abstention) de verser 500 € à Surf'in Boutonne pour l'organisation de la fête de la musique le 18 juin 2022, et 450 € pour le « Concert Festif Été » du 13 juillet 2022**

**Par 23 voix pour (4 abstentions) 4 300 € sont attribués à Surf'in Boutonne pour l'organisation des « Concerts Festif Été » des 12, 13, 14 et 15 août 2022**

## RECENSEMENT DES ZONES HUMIDES ET DES HAIES.

*Monsieur Le Maire* explique que la commune doit fournir l'état des zones humides à la Communauté de Communes Mellois en Poitou pour la rédaction de son PLUiH

Chef-Boutonne historique a déjà dressé cette liste en 2017 à l'occasion de l'évolution de son Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'urbanisme. Il convient donc de faire avec le concours de l'entreprise choisie pour la communauté de communes, un travail complémentaire pour les 3 autres communes historiques Crézières, La Bataille et Tillou.

80% du coût est pris en charge par l'Agence de l'eau et les 20% restants seront divisés en 2 entre la communauté de commune et la commune de Chef-Boutonne.

La réglementation en vigueur impose une délibération pour instituer le groupe. Tous les conseillers municipaux ont été sollicités pour savoir s'ils souhaitaient intégrer le groupe de travail. Plusieurs profils issus de domaines variés ont été considérés, comme des agriculteurs ou des chasseurs. Le groupe a été complété par des personnes proposées par le SAGE. Par ailleurs, il a été proposé à Jean Waroux d'être l' élu référent pour représenter Chef-Boutonne.

Marie Kohler regrette que la population n'ait pas été invitée à participer à ce groupe de travail.

Monsieur Le Maire précise que la mission du groupe de travail est uniquement de recenser les zones humides et les haies.

Après avoir échangé quant aux modalités de participation à ce groupe Monsieur le Maire après avoir indiqué que les membres du groupe de travail sont cooptés, demande si d'autres élus veulent participer à ce recensement.

Mme Amanda Holmes informe que Mme Solène Berton de Crézières souhaiterait en faire partie,

Monsieur Le Maire indique que le nom est ajouté à la liste.

**La liste des membres du groupe de travail sur le recensement des zones humides et des haies est approuvée à l'unanimité des votants.**

## PARC ÉOLIEN DES CHATELIERS DE TILLOU – ACTUALISATION DE LA CONVENTION

Monsieur Le Maire indique qu'une nouvelle convention a été établie suite à l'interpellation de M. Frédéric Wattebled, au sujet du projet d'actualisation des actes déjà signés.

*M. Claude Papot* explique que la commune met à disposition de la Ferme éolienne des Châteliers les parcelles ZH 26 et ZH 37. Une modification importante de la convention a été apportée. En effet, l'ancienne convention indiquait que la commune percevrait une indemnité de 300 Euros durant toute la durée d'exploitation du site éolien.

Monsieur Le Maire précise que le propriétaire a convenu du caractère excessif de la clause. En effet, la convention ne précisait pas le caractère annuel de l'indemnité, prévision apportée dans la nouvelle convention.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, est favorable à la nouvelle convention d'aménagement et de remise en état (25 voix favorables, 1 voix défavorable, 1 abstention).**

## PARC ÉOLIEN DES GROIES

La commune de Chef Boutonne se situe dans un rayon de 6 kms autour du projet éolien des Groies autorisé sur les communes de Loubillé et Villemain. A ce titre, un élu doit être désigné au sein du Conseil Municipal, comme membre du comité de suivi du projet.

*Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal valide la candidature de M. Christian Goujeau élu volontaire pour participer à ce comité de suivi.*

## EFFACEMENT DE RESEAUX — PROGRAMMATION 2022.

*Ce point est reporté à la prochaine réunion.*

## PARTENARIAT AVEC LA CDC MELLOIS EN POITOU POUR L'ORGANISATION DE FORMATIONS MUTUALISEES

*Mme Sophie Robion* indique que la convention permettrait à la commune d'élaborer des formations collectives avec la communauté de communes. En effet, les sujets, les compétences et les besoins sont communs. Les formations mutualisées permettraient de bénéficier de sessions sur le territoire de la communauté de communes et de rencontrer les autres agents.

Monsieur Le Maire ajoute que la convention servirait à localiser les formations dans le Pays Mellois. Pour information, il s'agit d'un renouvellement de convention.

**Le partenariat pour l'organisation de formations mutualisées avec la communauté de communes Mellois en Poitou est approuvé à l'unanimité des votants.**

**L'autorisation de Monsieur Le Maire à signer la convention de l'organisation de formations mutualisées est approuvée à l'unanimité des votants.**

## BILAN TRIMESTRIEL DES INVESTISSEMENTS AUTORISES PAR LE MAIRE

*Monsieur le Maire* indique que le budget principal est composé du bois pour rucher lié à la place Pré pour un montant de 2.486,87 euros. En outre, une voiture Toyota Yaris a été achetée pour une somme de 10.200 euros. Enfin, un cylindre a été commandé pour le château de Javarzay pour un coût de 602,95 euros. Le budget total est estimé à hauteur de 13.289,82 euros. Au sujet du budget du parc locatif, le kit de treuil de désenfumage a été remplacé pour un montant de 1.944,96 euros.

## RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES

*Mme Annie Gonnord* indique que les animations de 2022 seront présentées lors de la séance du 19 avril 2022.

*Mme Marie-Claire Veque* ajoute que le prochain CCAS est prévu le 13 avril 2022 à 18 heures.

*M. Christian Aubert* explique que la commission finance s'est réunie 5 fois entre le 8 mars et la semaine du 4 avril 2022. La préparation des budgets est terminée. Les documents seront transmis le 12 avril 2022.

## RAPPORTS DES ELUS REFERENTS

*Mme Sophie Robion* explique qu'un poste de saisonnier en gestion d'espaces publics est ouvert pour juin, juillet et août 2022. Par ailleurs, une soirée est organisée à Tillou le 22 avril 2022 dans le cadre du comité de pilotage de jumelage avec le Togo. Le projet de voyage en octobre 2022 d'une semaine sera notamment présenté.

*Mme Nicole Bettan* indique que les journées nationales des Petites Cités de Caractère sont prévues en juillet 2022. Elle a fourni les photographies de tous les projets qui seront portées à la connaissance de toutes les Petites Cités de Caractère.

Pour information, la réunion de la « commission Développement » est prévue le 14 avril 2022.

*M. Patrick Petit* indique les travaux des services techniques en cours dont le remplacement des tables de pique-nique. Pour information, un saisonnier a été embauché. Par ailleurs, la rue Henri Gayet à la Bataille est en cours de rénovation.

*M. Claude Papot* signale que le mur derrière l'église de Tillou est terminé.

*Mme Annie Gonnord* indique que les élus envisagent d'organiser un repas le 8 mai 2022 pour bénéficier d'un moment de convivialité.

*M. Pascal Truteau* indique que la 1<sup>ère</sup> battue aux corbeaux a été réalisée récemment. Une cinquantaine de corbeaux a été abattue.

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire confirme l'acceptation de Bouygues pour l'implantation de l'antenne téléphonique près de Beauchamp .

Ainsi délibéré en mairie de Chef-Boutonne, le 11 Avril 2022.

La secrétaire de séance  
Christelle Biet

Le Maire  
Fabrice Michelet